

# Les dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle sur Poitiers et Grand Poitiers

	Pop'Arts (Poitiers Parcours Artistiques)	Projet d'Education Artistique et Culturelle - PIL	Aides au projet EAC DRAC <i>(sous réserve des crédits disponibles)</i>	Projets culturels de Territoire
<b>Qui candidate ?</b>	Structures culturelles, compagnies, artistes indépendants	Ecoles et établissements scolaires publics du 2 <sup>nd</sup> degré de l'académie de Poitiers	Structures culturelles, compagnies, artistes indépendants de Nouvelle Aquitaine	Écoles primaires publiques de Poitiers
<b>Pilotage</b>	Ville de Poitiers	Rectorat d'académie de Poitiers et DRAC	DRAC Nouvelle-Aquitaine	DSDEN 86 et Ville de Poitiers
<b>Dates des candidatures</b>	Du 15/04 au 03/06/2024	Du 15/05 au 15/06/2024	15/01 : projet année civile 15/06 : projet année scolaire	De fin août à fin septembre
<b>Modalités de candidature</b>	Envoi du formulaire d'appel à projet	Plateforme ADAGE (intranet académique)	Dépôt des projets sur la plate-forme <a href="https://demarches-simplifiees.fr">demarches-simplifiees.fr</a>	Envoi du formulaire d'appel à projet
<b>Financement</b>	Ville de Poitiers	Rectorat / DRAC	DRAC 25% à 50% du budget global	Ville de Poitiers/ Rectorat
<b>Public visé en priorité</b>	Enfants de 3 à 11 ans	Elèves des écoles et établissements scolaires publics du 2 <sup>nd</sup> degré	Jeunes 0-25 ans Intergénérationnel	Elèves des écoles primaires
<b>Périmètre géographique</b>	Ville de Poitiers	Académie de Poitiers	Ex Poitou Charentes. Pour Poitiers : seulement pour les quartier politique de la Ville.	Ville de Poitiers
<b>Cadre d'intervention</b>	Temps scolaire et/ou périscolaire et/ou extrascolaire	Temps scolaires et/ou périscolaire /vacances si lien avec Centres de Loisirs ou Maisons de quartier	Temps scolaire et/ou périscolaire et/ou extrascolaire	Temps scolaires
<b>Attendus minimums</b>	Déclinaison des 3 piliers de l'EAC  16h d'intervention dont 12h de pratique artistique  Au moins un groupe dans la tranche d'âge 3-11 ans bénéficiant d'un parcours complet de 16h minimum	Déclinaison des 3 piliers de l'EAC  <b>Projet d'école:</b> + de 10h d'intervention (financement Educ° Nat et éventuellement DRAC selon le volume intervention artiste)  <b>Projet fédérateur :</b> 60 h d'intervention sur plusieurs établissements (financement Educ° Nat + DRAC)	Déclinaison des 3 piliers de l'EAC  Projet EAC lié à un travail de création.  60h minimum d'intervention auprès des publics	Projet d'action culturelle ou artistique associant une école de Poitiers avec un artiste ou une compagnie ou une structure culturelle
<b>Apport</b>	Rectorat (Projet d'école) : 1000€ max/projet + soutien en indemnités et heures Ville (Pop'Arts) et DRAC (Projet fédérateur et appels à projets) : financement selon contenus (60€ TTC/h) avec subventions globales maximums à hauteur de 80% du budget total (valorisations inclus).			Enveloppe globale de 5 200€ répartie entre les différents projets retenus, selon contenus.
<b>Contact / renseignements</b>	Ville de Poitiers <a href="mailto:peac@poitiers.fr">peac@poitiers.fr</a>	DAAC : <a href="mailto:daac@ac-poitiers.fr">daac@ac-poitiers.fr</a> <a href="mailto:patrice.rocas@ac-poitiers.fr">patrice.rocas@ac-poitiers.fr</a> <a href="mailto:berengere.delbos@ac-poitiers.fr">berengere.delbos@ac-poitiers.fr</a> <a href="mailto:caroline.heinis@ac-poitiers.fr">caroline.heinis@ac-poitiers.fr</a>	DRAC <a href="mailto:gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr">gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr</a>	DAAC <a href="mailto:patrice.rocas@ac-poitiers.fr">patrice.rocas@ac-poitiers.fr</a>

# Les dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle sur Poitiers et Grand Poitiers

Pour l'ensemble de ces dispositifs, seront particulièrement appréciés les propositions valorisant :

- le croisement des arts et des disciplines,
- l'originalité des contenus,
- le croisement des publics (intergénérationnel, établissements scolaires),
- les coopérations et la pluralité des partenaires (équipements culturels et socio-culturels, compagnies artistiques,...),
- le croisement des financements (Etat, collectivités, porteur de projet et partenaires impliqués...)

Les projets doivent être conduits par des intervenants professionnels reconnus par le secteur culturel et artistique. Leur rémunération doit être calculée sur la base forfaitaire de 60€ TCC/h d'intervention, hors personnel permanent. L'ensemble des subventions obtenues ne peuvent dépasser 80% du budget global du projet.

Les projets doivent décliner obligatoirement les **3 piliers fondamentaux** de l'éducation artistique et culturelle :

1. La pratique artistique encadrée par un professionnel
2. La rencontre des œuvres et/ou des artistes
3. L'apport de connaissances culturelles

La pratique artistique sera au cœur du projet, mais ouvrira également des portes vers la connaissance et la rencontre avec les œuvres, les artistes, les lieux...

Les projets concernant des publics de Poitiers et d'autres communes de Grand Poitiers, peuvent bénéficier de financements croisés :

Lieux d'intervention	Dispositifs combinables [qui candidate]	Non cumulable [qui candidate]
<b>Poitiers seulement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PoP'Arts [acteur culturel]</li> <li>- PIL (projet d'école et projet fédérateur) [établissement scolaire]</li> <li>- Aides au projet EAC DRAC (pour les quartiers en Politique de la Ville) [acteur culturel]</li> </ul>	- Projets culturels de territoire [établissement scolaire de Poitiers]
<b>Grand Poitiers (hors Poitiers)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PIL (projet d'école) [établissement scolaire]</li> <li>- Aides au projet EAC DRAC [acteur culturel]</li> </ul>	- PIL (projet fédérateur)[établissement scolaire]
<b>Poitiers + Grand Poitiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PoP'Arts (pour la partie concernant la Ville de Poitiers) [acteur culturel]</li> <li>- PIL (projet d'école et projet fédérateur) [établissement scolaire]</li> <li>- Aides au projet EAC DRAC (pour la partie concernant les autres communes) [acteur culturel]</li> </ul>	